



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Courrier arrivé le

02 MAI 2016

Cabinet du Maire

SECRETARIAT D'ETAT CHARGE DU BUDGET

LE SECRETAIRE D'ETAT

Paris, le 28 AVR. 2016

Nos Réf. : BUD/2016/14160

Vos Réf. : CAB/09 054411/CJ/CJ

Votre lettre du 02/03/2016

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur vos préoccupations concernant le devenir des brigades des douanes du Verdon-sur-Mer et d'Agen.

La Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) s'est dotée d'un projet stratégique, véritable feuille de route qui, à horizon 2018, fixe les grandes orientations de cette direction : simplification et dématérialisation des procédures de dédouanement et en matière fiscale, renforcement de la lutte contre la fraude et de la protection des consommateurs, soutien à la compétitivité de notre économie.

La mise en œuvre de ce projet est pragmatique et participe d'une démarche collective. A l'issue d'une phase de concertation menée dans chaque circonscription avec les agents, leurs représentants, les élus et les préfets pour trouver, chaque fois que possible, les solutions les plus cohérentes mais aussi les moins difficiles du point de vue de l'organisation comme de la gestion des ressources humaines, un schéma d'évolution des services a été arrêté.

La Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Bordeaux a ainsi proposé de fermer la brigade du Verdon-sur-Mer et de regrouper les unités d'Agen et d'Arcachon sur ce dernier site, propositions qui ont reçu mon accord.

La fermeture de la brigade du Verdon-sur-Mer procède d'une décision déjà ancienne, prise en 2013, justifiée par les très faibles résultats contentieux d'un service dont la taille et le positionnement ne sont pas en adéquation avec les nouveaux schémas de contrôle qui privilégient notamment les contrôles dynamiques.

Cette mesure ayant déjà fait l'objet d'un examen par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Gironde puis par le comité technique local, son effectivité est prévue dans le courant de cette année.

.../...

Monsieur Alain JUPPÉ  
Ancien Premier Ministre  
Président de la Communauté urbaine de Bordeaux  
Maire  
Hôtel de ville  
Place Pey-Berland  
33077 Bordeaux Cedex

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

139 rue de Bercy - Télédéc 181 - 75572 Paris cedex 12

Le regroupement des brigades d'Agen et d'Arcachon, qui comptent également parmi les plus petites du réseau national de surveillance douanier, vise quant à lui, à obtenir une taille critique nécessaire à la conduite d'interventions plus efficaces et mieux sécurisées pour les agents. Par ailleurs, le positionnement de la brigade d'Agen ne lui permet pas actuellement de participer de façon significative à la lutte contre la fraude : l'A62 est déjà contrôlée par la brigade de Montauban, mieux située à l'intersection de cet axe avec l'A20, tandis que la RN21 est surveillée par la brigade de Tarbes et, plus en aval, par celle de Périgueux.

La mise en œuvre de la mesure, prochainement soumise à l'examen d'un comité technique local, sera progressive, c'est-à-dire étalée dans le temps jusqu'en 2018.

Ce resserrement du maillage douanier ne se traduira donc pas par moins de douane sur le Médoc et le département du Lot-et-Garonne mais par des interventions mieux ciblées sur les points sensibles et les axes à surveiller, conduites par des structures plus étoffées et donc plus efficaces. Cette modernisation participera également de l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens en ce que les saisies effectuées sur les grands trafics internationaux contribuent par contrecoup à limiter les petits trafics de proximité.

Les agents concernés bénéficieront de dispositions spécifiques d'accompagnement social, conformes à l'accord majoritaire conclu le 2 mars 2015 avec certaines organisations syndicales de la DGDDI.

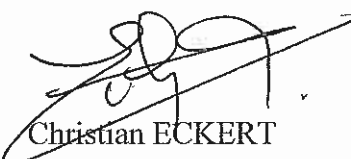
La douane est un maillon essentiel de la chaîne de sécurité de nos concitoyens. C'est pourquoi Monsieur le Président de la République a décidé, à la suite des attentats de Paris, un renforcement substantiel des moyens de la DGDDI dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Comme il l'a annoncé le 16 novembre dernier devant le Congrès, la douane procédera à 1 000 recrutements supplémentaires en deux ans dont la moitié dès 2016. Ils seront affectés prioritairement au renforcement du contrôle des frontières et à la collecte et au traitement du renseignement ; dans ce cadre, 46 agents supplémentaires viendront renforcer les effectifs de la Direction interrégionale des Douanes et Droits indirects de Bordeaux. La DGDDI a immédiatement modifié et adapté ses programmes de recrutements pour concrétiser cet engagement et ouvrira donc plus de 1 700 postes à ses concours en 2016 et 2017 contre 700 initialement prévus. Les effectifs douaniers enregistreront ainsi une croissance réelle en 2016 comme en 2017, ce qui constitue une véritable inflexion de tendance.

Parallèlement, une enveloppe additionnelle de près de 45 millions d'euros sera dédiée au renforcement de la sécurité des douaniers et de leurs moyens d'intervention pour les années 2016 et 2017.

Le projet « Douane 2018 » est un projet stratégique d'ensemble, structurant pour l'avenir de l'administration des douanes, qui a pour but de conforter ses missions économiques, fiscales et de protection tout en lui donnant un cap pour en moderniser les modalités d'exercice. A ce titre, il s'inscrit pleinement dans la démarche de modernisation de l'action publique engagée par le Gouvernement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Cordialement,



Christian ECKERT